



GROUPE UPPERSIDE

305, Allées de Craponne - 13300 Salon de Provence
Tél. : +33 (0)4 90 44 60 60 - Fax : +33 (0)4 90 44 60 61

REGLEMENT PROGRAMME DE FIDELITE SMILEYS

PREAMBULE

Le présent règlement définit les conditions générales qui régissent l'adhésion au programme de fidélité **Smileys par BIOTECH DENTAL** (ci-après dénommé le « Programme »).

Le Programme est développé par la Société BIOTECH DENTAL, Société par Actions Simplifiée au capital de 24 866 417 euros, ayant son siège social situé 305 allées de Craponne – 13 300 Salon de Provence, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Salon de Provence sous le numéro 795 304 001 (ci-après dénommée la « Société »).

Adresse mail de contact : info@biotech-dental.com.

Numéro de téléphone de contact : +33(0)4 90 44 60 60.

Le simple fait de s'inscrire au Programme entraîne l'acceptation entière et sans réserve des présentes conditions générales. Le Client peut les obtenir sur simple demande auprès du service client dont les coordonnées figurent ci-dessus ou les consulter sur le site internet de la Société <https://shop.biotech-dental.com/>.

ARTICLE 1 – Objet du Programme de fidélité

Le Programme a pour objet de faire bénéficier aux membres des avantages décrits ci-après lors de leurs achats auprès de la Société et notamment sur le site internet <https://shop.biotech-dental.com/>.

ARTICLE 2 – Adhésion au Programme de fidélité

2.1. Conditions d'adhésion

Le Programme est accessible aux Clients de la Société.

Les Clients sont des praticiens (chirurgiens-dentistes et orthodontistes), exerçant en France ou dans les DOM-TOM, enregistrés auprès de l'Ordre National des Chirurgiens-Dentistes et disposant d'un numéro RPPS.



2.2. Modalités d'adhésion

Le Client peut adhérer au Programme sur le site internet de la Société <https://shop.biotech-dental.com/> en se rendant dans l'espace dédié au Programme. Il doit remplir le formulaire d'adhésion et le valider.

Le Client recevra ensuite un e-mail de confirmation de son adhésion à l'adresse e-mail communiquée au moment de son inscription. Une carte de fidélité virtuelle est disponible dans son espace client sur le Site internet. Seules les informations mentionnées comme obligatoires ou suivies d'un astérisque sur le formulaire d'adhésion sont obligatoires pour adhérer au Programme.

Le Client garantit l'exactitude de toutes les informations fournies et est seul responsable de toute indication erronée, incomplète ou obsolète. Il lui appartient de maintenir à jours ses informations. La Société ne pourra en aucun cas être responsable des conséquences liées à l'absence de mise à jour des données personnelles du Client.

Toute modification des données telles que changement d'adresse, d'e-mail, de numéro de téléphone ou toute indication obligatoire et/ou pouvant être nécessaire dans le cadre du Programme devra être signalée dans les meilleurs délais via son compte personnel de fidélité.

Le Client peut également adhérer au Programme en souscrivant à une offre commerciale, soumise à obligation d'achat et émise par une des Sociétés du Groupe Upperside.

ARTICLE 3 – Fonctionnement du Programme de fidélité

3.1. Acquisition des Smileys

Les points de fidélité (ci-après dénommés les « Smileys ») ne peuvent être transférés à un autre Client du Programme de fidélité.

Les Smileys n'ont aucune valeur monétaire et aucune somme d'argent ne peut être remise pour des Smileys perdus ou non utilisés.

Les Smileys sont crédités en application du barème suivant :

- Par empreintes numériques exploitables :
 - 30 smileys pour une empreinte WOW exploitable donnant lieu à un traitement initial, une phase de correction supplémentaire ou une contention Smilers FIX. 1 phase = 1 empreinte = 30 Smileys. Les phases de sur correction, les empreintes pour gouttière de contention et les empreintes pour Smilers FIL ne sont pas comprises.
 - 25 smileys pour une empreinte 3Shape prise par une camera 3Shape acquise auprès du fournisseur OD France et exploitable donnant lieu à un traitement initial, une phase de correction supplémentaire ou une contention Smilers FIX. 1 phase = 1

empreinte = 25 Smileys. Les phases de sur correction, les empreintes pour gouttière de contention et les empreintes pour Smilers FIL ne sont pas comprises.

- 20 smileys pour une empreinte 3Shape exploitable donnant lieu à un traitement initial, une phase de correction supplémentaire ou une contention Smilers FIX. 1 phase = 1 empreinte = 20 Smileys. Les phases de sur correction, les empreintes pour gouttière de contention et les empreintes pour Smilers FIL ne sont pas comprises.

- 10 smileys pour une empreinte Carestream exploitable donnant lieu à un traitement initial, une phase de correction supplémentaire ou une contention Smilers FIX. 1 phase = 1 empreinte = 10 Smileys. Les phases de sur correction, les empreintes pour gouttière de contention et les empreintes pour Smilers FIL ne sont pas comprises.

- Par segmentation des racines réalisée par Smilers sur une ou deux arcades = 50 Smileys.

Si le CBCT utilisé est de la marque Carestream, un bonus de 10 Smileys sera appliqué.

- Par formation (hors formation initiale) = 50 smileys par dentiste ou orthodontiste ayant suivi les formations suivantes :

- Occlusion & gouttières orthodontiques, analyses occlusales et posturales préalables aux traitements orthodontiques par gouttières

- Journée perfectionnement,

- Suivi et gestion des complications cliniques

- Par remontée à l'adresse email info@smilers.com d'un cas avant/après commenté et documenté avec photos de face sourire, vue intra buccale en occlusion au centre, à droite, à gauche, arcade maxillaire, arcade mandibulaire = 10 smileys.

- Par remontée à l'adresse email info@smilers.com d'un cas clinique avec photos intermédiaires toutes les 7 gouttières a minima montrant l'évolution du traitement / mettre aussi les différentes vues : 30 smileys.

N.B. : Si le plan de traitement est abandonné, le Client n'obtient pas de Smileys quand bien même il aurait fourni à la Société des empreintes numériques issues des caméras 3Shape, WOW ou Carestream.

3.2. Détail du solde des Smileys

Le Client peut consulter l'état de son compte des Smileys en cliquant sur le bouton correspondant. Le Client y retrouvera son crédit de Smileys.

3.3. Utilisation des Smileys

Le Client est libre de dépenser son crédit de Smileys quand il le souhaite à condition d'avoir acquis un minimum de 500 SMILEYS cumulés ou de disposer d'un solde de 500 Smileys au minimum.

Les Smileys ne peuvent être dépensés qu'auprès des marques partenaires de la Société et référencées dans l'onglet « mon compte Smileys » : Biotech Dental Smilers, Smilers Lab, NemoTec, Biotech Dental, Biotech Dental Academy, Biotech Dental Surgical Plan, Substance Active, Racer, Taaj, Sabé Masson, Natech, Villa Salone, Ysios.

Chaque Smiley cumulé correspond à une valeur nominale de 1 € TTC.

Les Smileys sont convertis de la manière suivante : à chaque palier de 500 Smileys collectés, des bons d'achat peuvent être émis à la demande du client.

Le client sélectionnera la ou les marques partenaire(s) auprès de laquelle (lesquelles) il souhaite dépenser ses Smileys.

Un bon d'achat/code de réduction lui est alors attribué. Celui-ci lui sera transmis par email.

Les Smileys ne sont pas cumulables avec d'autres offres de fidélité sauf mentions spécifiques définies exclusivement par la Société.

Ils ne se substituent en aucun cas aux offres tarifaires appliquées sur les forfaits.

3.4. Date limite de validité des Smileys

Les Smileys sont valables sans durée à partir de la date de validation du devis, et ce, jusqu'à l'expiration du Programme de fidélité.

Néanmoins, en l'absence de mouvement de crédit de smiley pendant un an, le Client sera considéré comme inactif et, en conséquence, tous les Smileys de son compte seront perdus sans préavis et sans possibilité de les restaurer ou de les transférer.

Les Smileys ne peuvent en aucun cas être cédés, remboursés, échangés ou vendus.

ARTICLE 4 – Conditions et procédure de résiliation de l'adhésion

4.1. A l'initiative du Client

Le Client peut décider à tout moment de ne plus faire partie du Programme. Le Client peut procéder à cette résiliation en envoyant un e-mail au Service Clients stipulant son souhait de résilier son adhésion au Programme.

4.2. A l'initiative de la Société

Toute utilisation du Programme contraire aux présentes conditions générales pourra être sanctionnée par l'annulation immédiate de l'adhésion, de ses avantages, la clôture de son compte et la suppression de l'ensemble des Smileys cumulés, sans qu'aucune indemnité ne puisse être réclamée par le Client à quelque titre que ce soit.

La Société pourra également résilier l'adhésion du Client de plein droit, moyennant le respect d'un préavis minimum d'un (1) mois, dans l'un des cas suivants :

- Modification législative ou réglementaire affectant les conditions de fonctionnement du Programme ;
- Arrêt du Programme,
- Facture non acquittée dans les délais impartis.

Dans chacune des hypothèses susvisées, la résiliation de l'inscription sera notifiée au Client par simple courrier électronique. Cette résiliation ne donnera droit à aucune indemnité de quelque nature que ce soit. Les Smileys acquis à cette date, seront définitivement perdus à l'issue du préavis.

ARTICLE 5 – Modifications des conditions générales / Arrêt du Programme

La Société peut modifier en tout ou partie le Programme y compris les règles régissant l'attribution des Smileys, leur cumul et/ou la nature ou la valeur des réductions. Toute modification apportée au Programme sera communiquée sur le site Internet. La Société s'efforcera de respecter un délai raisonnable avant l'entrée en vigueur de toute modification, à l'exception des changements pouvant et/ou nécessitant d'avoir un effet immédiat.

La dernière version des conditions générales applicables au Programme de fidélité est consultable sur le Site Internet. La Société invite le Client à les consulter régulièrement.

La Société se réserve également le droit d'interrompre temporairement ou définitivement dans le respect des conditions précitées tout ou partie du Programme, à tout moment.

Elle en informera le Client au préalable dans la mesure du possible. Elle ne pourra être tenue responsable à l'encontre du Client et/ou à l'encontre de tiers pour toute modification, suspension ou interruption du Programme, pour quelque cause que ce soit.

ARTICLE 6 – Traitement des données personnelles

Dans le cadre de l'adhésion au Programme, la Société collecte et traite des données personnelles du Client ce qu'il reconnaît et accepte expressément.

Seules les informations identifiées comme étant obligatoires au moment de leur collecte sont impératives pour adhérer au Programme et bénéficier de ses avantages.

Les autres informations collectées sur le Site internet sont demandées par la Société pour mieux connaître le Client et, le cas échéant, lui adresser des communications adaptées mais ne sont pas obligatoires.

Pour les besoins du fonctionnement du Programme, la Société collecte également l'ensemble des informations relatives aux achats du Client ou à l'utilisation des services de la Société.

Ces informations font l'objet d'un traitement informatique destiné à permettre à la Société de traiter les demandes du Client, de lui faire profiter des avantages du Programme et de lui adresser ses offres et actualités et celles de ses partenaires le cas échéant. Ces données sont conservées par la Société pendant une durée qui n'excède pas la durée nécessaire aux finalités pour lesquelles elles ont été collectées et pourront être conservées ultérieurement à des fins d'archivages et de statistiques.

La Société s'engage à ce que les données du Client ne soient utilisées uniquement par elle-même et ses partenaires pour les besoins de la gestion du Programme et de la relation clients.

En vertu des articles 15 à 22 du Règlement Général sur la Protection des données du 27 avril 2016, sous réserve de remplir les conditions fixées par ces articles, les personnes dont les données sont traitées ont la faculté (i) d'accéder à l'ensemble de leurs données personnelles, (ii) de rectifier des données inexactes et/ou incomplètes, (iii) d'obtenir l'effacement de leurs données.

Sous réserve de justifier de leur identité, et lorsque cela est techniquement possible, le Client a la possibilité de demander la portabilité des données à caractère personnel qu'il a fournies.

Le Client peut également demander que les traitements fassent l'objet d'une limitation, et peut s'opposer, à tout moment, au traitement de ses données pour des raisons tenant à sa situation personnelle.

Ces droits pourront être exercés par courrier adressé à la Société BIOTECH DENTAL– 305 Allées de Craponne – 13 300 Salon de Provence.

ARTICLE 7 – Responsabilité

La Société est exonérée de toute responsabilité pour toutes les conséquences, directes ou indirectes, des éventuels dysfonctionnements du Programme fidélité. La Société fera néanmoins ses meilleurs efforts pour conserver au Client, en cas de dysfonctionnement, le bénéfice de ses avantages et de son cumul de Smileys.

ARTICLE 8 – Transparence

Conformément aux dispositions de l'article L.1453-1 du Code de la Santé Publique et des textes réglementaires pris pour son application, la Société déclare que seront rendues publiques sur la base de données « Transparence-Santé » (<https://www.transparence.santé.gouv.fr>) les informations relatives au présent Programme (l'objet, la date, le(s) bénéficiaire(s) finaux, les montants (rémunération et avantages en nature).

A ce titre, le membre bénéficiaire du Programme est tenu de communiquer à la Société toute information nécessaire pour remplir son obligation.

ARTICLE 9 – Loi applicable

Les présentes conditions générales sont soumises au droit français.

Tout litige fera l'objet au préalable d'une concertation afin de trouver une solution amiable, à défaut la partie la plus diligente saisira le tribunal compétent.

Salon de Provence, le 24 février 2022.